



## REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTERPELLATION N°21-605 DU GROUPE VERTSPOP SOL INTITULEE «DES POMPES A VELO DANS CHAQUE QUARTIER?»

---

(Du 11 août 2021)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

En date du 5 mai 2021, le groupe VertsPopSol par Mme Alice Dudle et consorts a déposé l'interpellation n°21-605 intitulée «Des pompes à vélo dans chaque quartier?», inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de la séance du Conseil général le 10 mai 2021. Son contenu valant développement écrit est le suivant:

*«Un des objectifs mentionnés dans le livre de la fusion est d'encourager la mobilité douce et notamment les déplacements à vélo. Parmi les infrastructures facilitant l'usage du vélo au quotidien, des bornes permettant de regonfler les pneus et d'effectuer de petites réparations sont très appréciées des cyclistes. À notre connaissance, la ville dispose actuellement d'une seule borne de ce type, située au-dessus de la gare de Neuchâtel. Il s'agit en effet d'un endroit de passage pour les cyclistes qui utilisent les places de stationnement sécurisées de la vélostation.*

*Dans le cadre du processus de fusion, il nous semble important d'harmoniser et de continuer à développer les infrastructures cyclistes afin de favoriser les déplacements à vélo au sein de la nouvelle commune. En effet, le chemin jusqu'à l'unique borne existante est long pour un cycliste qui se retrouverait avec un pneu plat à Cormondrèche ou à la Coudre. Placer de nouvelles bornes à quelques endroits stratégiques, tels que les gares ou les hautes écoles, permettrait de pallier les imprévus où que l'on se trouve dans la commune.*



*Le groupe Les Vert-e-s / PoP / solidaritéS souhaite donc poser les questions suivantes au Conseil communal:*

- 1. Est-il envisagé d'installer de nouvelles bornes avec pompe à vélo et outils réparties sur le territoire de la commune?*
- 2. Si oui, ces bornes seront-elles associées à des places de stationnement pour vélo existantes ou en projet?*
- 3. D'autres mesures sont-elles planifiées par le Conseil communal pour favoriser les déplacements à vélo, outre celles prévues par le Plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC)?»*

La présente réponse est apportée en application de l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

### **1. Est-il envisagé d'installer de nouvelles bornes avec pompe à vélo et outils réparties sur le territoire de la commune?**

Notre Conseil souhaite poursuivre sa politique en faveur du vélo et promouvoir son usage pour les déplacements de loisirs aussi bien qu'utilitaires et pendulaires. Afin d'accompagner l'évolution rapide du transfert modal vers la mobilité cyclable, nos services développent de nouveaux parcours adaptés à l'usage du vélo, notamment les axes définis dans le cadre du Plan directeur cantonal de la mobilité cyclable (PDCMC). Outre les aspects liés à leur circulation, les vélos ont également besoin d'infrastructures destinées à leur stationnement, voire d'outillages pour leurs réparations légères, comme le mentionne le texte de l'interpellation.

L'installation de pompes à vélos sur l'ensemble du nouveau territoire fusionné est effectivement en train d'être organisée par l'Office de la mobilité, en complément de l'installation déjà existante située en face de la vélo-station de la gare, et de la station Neuchâtelroule au Port de Neuchâtel, qui offre ponctuellement de petits dépannages pour les vélos ou même certains types de poussettes munies de freins ou de pneus avec chambre à air.

Si ces petites réparations par le personnel sur place sont très utiles et appréciées de la population, nous devons toutefois signaler que les expériences faites dans d'autres villes ne plaident pas en faveur de la mise à disposition d'outils en libre-service. En effet, ces dispositifs sont parfois détournés à des fins malveillantes pour le vol de pièces détachées sur les vélos stationnés à proximité. Aussi notre Conseil privilégie-t-il l'option de laisser aux cyclistes le soin de se munir de petites trousse de réparations

légères, qui peuvent d'ailleurs aussi servir aux autres cyclistes en panne rencontrés-es sur un parcours.

La ville répertorie sur son site les principaux intervenants situés sur son territoire qui proposent des réparations de vélo<sup>1</sup>.

## 2. Si oui, ces bornes seront-elles associées à des places de stationnement pour vélo existantes ou en projet?

Les pompes à vélos projetées sur la Commune seront disposées le long des parcours les plus fréquentés par les cyclistes ou près de lieux facilement accessibles et identifiables comme les gares. La première étape d'installation va concerner les points marqués sur la carte 1 ci-dessous, avec des pompes à pied solides et efficaces sur le modèle existant à Lausanne. Une douzaine de points seront équipés ces prochains mois.



1 - Points d'installation des pompes. En bleu, la vélo-station de la gare de Neuchâtel et la station Neuchâtelroule du port. En rouge, les nouveaux points: La Coudre, piscine du Nid-du-Crô, UniMail, UniLac, gare de Neuchâtel Sud, Bain des Dames, Valangin (les jardins), Serrières: gare et port, gare des Deurres, gare de Corcelles

<sup>1</sup> <https://www.neuchatelville.ch/fr/sortir-et-decouvrir/transport-et-deplacement/a-velo/#panel-3734-8>

### **3. D'autres mesures sont-elles planifiées par le Conseil communal pour favoriser les déplacements à vélo, outre celles prévues par le Plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC)?»**

Les questions liées à la favorisation de la mobilité douce accompagnée par l'apaisement du trafic motorisé en ville font partie intégrante des préoccupations de notre Conseil. La modération de la circulation routière et la cohabitation entre tous les modes de transports, dans le respect des usagers et usagers les plus vulnérables (les piétons et les cyclistes), sont des objectifs partagés également par le Conseil général, qui a déposé plusieurs motions en ce sens, notamment pour systématiser le 30 km/h sur toutes les routes communales et auxquelles le Conseil communal répondra prochainement.

En règle générale, le passage en vitesse 30 (ou zone 30 ou de rencontre) des rues est systématiquement envisagé lorsque des travaux y sont programmés. Cette option permet une cohabitation plus harmonieuse entre trafic individuel motorisé et cyclistes, et évite l'écueil du découpage de l'espace entre bande cyclable et trafic individuel motorisé avec leurs contraintes de gabarits rarement remplies tout le long des parcours.

De nombreuses rues font ainsi régulièrement l'objet d'une requalification et passent d'une vitesse 50km/h à une vitesse 30 km/h ou zone 30 ou de rencontre, propices à l'usage du vélo, comme dernièrement la rue des Sablons et très prochainement sur l'ensemble de l'axe Ed. Dubois-Varnoz-Tombet-Fornachon et encore sur la Rue de l'Évole (à l'étude) et la rue du Clos-de-Serrières. Des arceaux sont également installés lorsque l'opportunité se présente afin de stationner les vélos de façon sécurisée.

L'augmentation significative de l'usage du vélo depuis 2020, décrite plus en détail dans la réponse à l'interpellation 21-607<sup>2</sup>, laisse présager qu'à l'avenir nous vivrons dans une ville avec nettement moins de voitures, et bientôt sans doute sans plus aucune voiture à combustion fossile. Le trafic de transit en surface, déjà passablement réduit par les tunnels sous la ville, doit être évité, de même que les véhicules des pendulaires qui viennent stationner au cœur de la ville. En revanche, un accès aux véhicules de livraison, de service, pour les personnes à mobilité réduite, aux résident-e-s et aux client-e-s des commerces doit être maintenu, à une vitesse et à des conditions adéquates.

---

<sup>2</sup> Réponse du Conseil communal à l'interpellation n°21-607 du groupe PLR intitulée «Promenade au bord du lac: pour une mobilité douce et harmonieuse»

L'évolution des sensibilités, les nécessités environnementales, économiques, sociales et sanitaires, appuyées sur le développement technologique, convergent vers une plus grande mixité des usages de l'espace public et des habitudes de mobilités. Notre Conseil se réjouit de la croissance de la part des vélos et poursuivra ses efforts en matière de favorisation de la mobilité cyclable.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à l'interpellation 21-605.

Neuchâtel, le 11 août 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve